



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 22 juin 2026 à 19 heures Mairie de Montlieu La Garde

Présents : Mmes BERNARD Clothilde, CHARRASSIER Valérie, CLISSON Joëlle, FAGOT Marie-Ange, RABIER Laurie, SCHMIDT Ekaterina, M. BARASCUT Christophe, CAMELO Jean-Baptiste, COMPAGNON Stéphane, LEBRETON Georges, MICHONNEAU Adonis, MORASSUTTI Nicolas,

Excusé(s) : Mme CHATAIGNIER Gaëlle a donné pouvoir à Mme CHARRASSIER Valérie, PRAT-BERNACHOT Catherine a donné pouvoir à Mme RABIER Laurie, M. CAMELO Jean-Baptiste, M. SAULQUIN Raphaël.

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Mme RABIER Laurie

Président de séance : M. MORASSUTTI Nicolas

Convocation transmise le 17 juin 2026

1- Contractualisation d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne à hauteur de 200 000€.

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la commune de Montlieu La Garde peut ouvrir une ligne de trésorerie. L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes, de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de la commune.

Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. La ligne de trésorerie est destinée à approvisionner le compte bancaire de la commune. Les tirages de crédit s'effectuent en cas de nécessité. Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet. Trois prestataires ont été sollicités. Une seule offre est parvenue en mairie, celle de la Caisse d'Épargne :

Monsieur le Maire après avoir présenté les conditions proposées par la Caisse d'Épargne invite le Conseil Municipal à se prononcer et à l'autoriser à procéder à la signature du contrat et de tous les documents afférents à cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve :

- *L'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne au taux €STR + 0.70% pour un montant de 200 000 Euros*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents afférents à ce dossier,*
- *Autorise Monsieur le Maire à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit,*
- *Inscrit pour l'année 2026 en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des frais et intérêts.*

Questions diverses

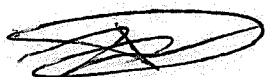
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'un agent faisant fonction d'ATSEM à l'école Grains de Sable ne sera pas reconduit.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un renfort au secrétariat de la mairie est envisagé.
- Monsieur BARASCUT Christophe, conseiller, informe Monsieur le Maire qu'il conviendrait de mettre à jour le PCS. Monsieur le Maire demande à Monsieur BARASCUT de transmettre l'actuel PCS à l'ensemble de Conseil Municipal et fixe une réunion au 30 juin 2026 à 19h pour sa mise à jour.

- Madame CHARASSIER Valérie, conseillère, demande à Monsieur le Maire s'il est possible de passer prochainement l'arrêté concernant les animaux errants. Monsieur le Maire indique que cet arrêté nécessite encore des vérifications juridiques avant d'être soumis au Conseil Municipal.
- Mesdames CLISSON Joëlle et FAGOT Marie-Ange informent le Conseil Municipal des appels téléphoniques déjà effectués auprès des personnes âgées, seules ou dépendantes domiciliées sur la commune, dans le cadre de la gestion de la canicule.
- Date et heure du prochain conseil : lundi 6 juillet 2026 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 19h20

Secrétaire de séance



RABIER Laurie

Président de séance



MORASSUTTI Nicolas